

CHAMBRES LÉGISLATIVES FÉDÉRALES

Constitution d'une réserve de recrutement pour les Chambres législatives fédérales : techniciens A3 (plombiers) (h/f/x)

La Chambre des représentants et le Sénat organiseront prochainement un concours en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de techniciens A3 (plombiers) (h/f/x).

Le Parlement fédéral belge est constitué par la Chambre des représentants et le Sénat.

Les services du Parlement fédéral apportent un appui de qualité, tant dans le cadre des travaux parlementaires que sur le plan administratif et logistique. Ils veillent également à ce que les activités du Parlement fédéral soient transparentes et accessibles pour le citoyen. Les fonctionnaires du Parlement fédéral agissent toujours en conformité avec nos valeurs (engagement, intégrité, respect, esprit d'équipe, flexibilité).

I. Description de la fonction

Les services Infrastructure de la Chambre des représentants et Affaires générales du Sénat accomplissent un large éventail de tâches.

Les techniciens A3 (plombiers) sont chargés d'entretenir les bâtiments de la Chambre, du Sénat et de la Maison des Parlementaires, comportant notamment les tâches suivantes :

- la réalisation, le suivi, le contrôle, les réparations et la maintenance des installations sanitaires et d'égouttage des immeubles de la Chambre des représentants, du Sénat et de la Maison des Parlementaires ;
- l'entretien et l'installation des installations sanitaires : toilettes, citernes et pompes d'eau de pluie, vestiaires, cuisines, adoucisseurs, égouts, ... ;
- l'entretien des toitures (nettoyage préventif et débouchage des avaloirs, chéneaux, gouttières) et également les petites réparations d'étanchéité ;
- le suivi et le contrôle des opérations de maintenance, lorsqu'elles sont assurées par des firmes extérieures (curage d'égout, entretien des adoucisseurs, ...).

Les candidats doivent:

- posséder une expertise technique dans le domaine de la plomberie/zinguerie (théorique et pratique) ;
- être prêt à suivre l'évolution des techniques et nouvelles technologies liées à la fonction ou permettant d'élargir leurs domaines de compétence ;
- être prêt à suivre toute formation utile à la fonction (par exemple travail en hauteur, sécurité, amélioration des connaissances linguistiques, etc.) ;
- respecter les règles de sécurité ;
- pouvoir travailler à la fois de manière autonome et en équipe ;
- être prêt à aider ses collègues techniciens ayant d'autres spécialités;
- disposer d'une connaissance élémentaire du néerlandais;
- ne pas avoir de difficulté à travailler en hauteur.
- être prêt à revenir sur place le week-end ou la nuit, en cas de grosse urgence (fuite importante, ...)

II. Conditions d'admission

Ils doivent être citoyens de l'Union européenne.

Les candidats doivent, à la date du 10 juin 2022, être titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (anciennement, niveau A3).

Si le candidat dispose du diplôme de deuxième degré en « Equipement du bâtiment – monteur en sanitaire et en chauffage/installateur en chauffage central » ou du troisième degré «Monteur en sanitaire et en chauffage », aucune expérience n'est requise. Les étudiantes et étudiants atteignant la majorité en 2022 et en dernière année de ces filières sont admis aux épreuves, sous réserve de l'obtention de l'un des diplômes mentionnés et, en cas de réussite du concours, ne seront repris sur la liste de réserve qu'au moment de l'obtention de leur diplôme.

Si le candidat ne dispose pas d'un des diplômes mentionnés, il doit disposer d'une expérience professionnelle de plombier de minimum dix ans. Cette expérience doit être démontrée par des attestations d'employeurs et/ou des attestations de travail en tant que plombier indépendant.

Les diplômes ou certificats d'études obtenus à l'étranger doivent avoir été reconnus équivalents par les instances compétentes, à savoir les centres NARIC (National Academic Recognition and Information Centres) gérés par les trois Communautés¹.

Les travaux d'entretien et de réparation en toiture exigent que vous ne souffriez pas du vertige. Par le fait de postuler à ce poste, vous reconnaissez expressément que vous ne souffrez pas du vertige et que vous êtes prêt à effectuer des travaux en hauteur, moyennant le respect des mesures de sécurité. Si nécessaire, des formations et mises à jour adéquates seront organisées.

III. Procédure de recrutement

Première épreuve :

Épreuve théorique : résoudre des questions théoriques relatives au métier de plombier.

Minimum requis pour réussir : 25 points sur 50.

Deuxième épreuve, constituée de deux parties :

Épreuve pratique portant sur les mêmes spécialisations que la première partie. Cette partie de l'épreuve est évaluée sur 75 points.

Entretien afin d'évaluer si le candidat dispose d'une connaissance élémentaire du néerlandais. Cette partie de l'épreuve est évaluée sur 25 points.

Minimum requis pour réussir : 60 points sur 100.

¹ www.enic-naric.net/belgium.aspx
www.enseignement.be/index.php?page=24808&navi=2087
www.naricvlaanderen.be
www.ostbelgienbildung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2289/4467_read-32048/

Troisième épreuve :

La troisième épreuve consiste en un entretien axé sur les compétences, selon la méthode STAR.

Outre des questions sur votre motivation, les compétences suivantes seront testées :

- travailler en équipe : vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.
- agir de manière orientée service : vous accompagnez les clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, leur fournissez un service personnalisé et entretenez des contacts constructifs.
- atteindre des objectifs : s'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.
- faire preuve de fiabilité : vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité.

Minimum requis pour réussir : 60 points sur 100.

Chaque épreuve est éliminatoire. Pour réussir, il faut avoir obtenu une moyenne d'au moins 60 % pour l'ensemble des trois épreuves. Les lauréats seront classés dans une réserve de recrutement statutaire sur la base du total des points qu'ils auront obtenus aux trois épreuves de l'examen.

D) Entrée en service

À la date de leur entrée en service, les candidats ayant réussi doivent :

- être reconnus médicalement aptes à la fonction de technicien par les services compétents;
- être de bonnes vie et mœurs;
- jouir de leurs droits civils et politiques.

Lorsqu'un emploi devient vacant, les candidats sont appelés à entrer en service dans l'ordre de leur classement dans la réserve de recrutement ; ils sont nommés à l'essai pour une durée d'un an, au terme de laquelle ils entrent en considération pour une nomination à titre définitif. Si les besoins du service l'exigent, les candidats ayant réussi pourront éventuellement être recrutés dans le cadre d'un contrat de travail ou d'une désignation temporaire.

V. Prestations et rémunération

Il s'agit d'une fonction à temps plein. Exceptionnellement, des prestations le soir et/ou le week-end ne sont pas à exclure.

Le traitement brut de départ varie entre 2.909,66 € et 3.983,69 € par mois (à l'indice actuel), en fonction de l'expérience professionnelle de l'intéressé au moment de son entrée en service.

VI. Inscription

Votre candidature avec votre CV et une copie de votre diplôme (et éventuellement de la reconnaissance d'équivalence) et, si nécessaire, d'une preuve de votre expérience professionnelle, doit être envoyée pour le 10 juin 2022 au plus tard:

- de préférence **par courriel** à examen@lachambre.be, avec mention du code PLOMBIER2022 dans le sujet (les courriels sans sujet sont considérés comme spams).
- soit **par la poste** à la *Chambre des représentants – service HR - Secrétariat des examens, Palais de la Nation, place de la Nation 2, 1008 Bruxelles.*

Le secrétariat des examens vous confirmera la bonne réception de votre dossier de candidature.

Les Chambres législatives fédérales attachent une grande importance à la diversité et souhaitent dès lors offrir un environnement de travail où chacun puisse s'épanouir pleinement et valoriser au mieux ses talents et compétences, quels que soient son âge, son sexe, son origine ethnique, son handicap, ses convictions religieuses, ses opinions politiques ou son identité culturelle.

C'est notamment dans ce contexte que l'organisation pratique de l'examen pourra, dans des limites raisonnables, être adaptée à la situation des candidats officiellement reconnus porteurs d'un handicap et qui en produisent la preuve écrite lors de l'inscription à l'examen.

Le cas échéant, toutes les attestations requises (reconnaissance officielle comme personne handicapée) seront jointes au dossier de candidature.
